

ORDONNANCE COLLECTIVE

Ordonnance collective :		Numéro Médecine hospitalière 01
Intervention lors de douleur		
DESCRIPTION : Procéder à l'administration de l'acétaminophène per os ou intrarectale auprès de la clientèle visée par l'ordonnance collective médecine hospitalière 01.	DATE DE MISE EN VIGUEUR : 12 MARS 2013	DATE DE RÉVISION :
TITRE DU PROTOCOLE Évaluation et intervention de l'infirmière lors de douleur		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES – Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. – Initier des mesures diagnostiques selon une ordonnance.		
PROFESSIONNELLES HABILITÉES À EXÉCUTER L'ORDONNANCE : Les infirmières des unités de médecine (générale et spécialisée) et de chirurgie de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Fleurimont qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.		

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION :

- **Clientèle visée :** Adulte (plus de 18 ans) hospitalisée aux unités de médecine (générale et spécialisée) et de chirurgie de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Fleurimont.
- **Situation clinique visée par l'ordonnance :** présence de **DOULEUR (sans fièvre)** qui rend le patient inconfortable pour un maximum de **3 doses** sur une **période maximale de 12h**. Cette ordonnance **n'est pas répétable**.

CONTRE-INDICATIONS/LIMITES :

- Patient recevant déjà de l'acétaminophène combiné à un autre médicament (ex. : Empracet).
- Prescription médicale qui limite l'usage de l'acétaminophène pour ne pas masquer la fièvre.
- Allergie à l'acétaminophène
- Maladie hépatique (cirrhose, hépatite chronique ou aigue), éthylisme
- L'administration d'**acétaminophène intrarectale** est contre indiquée chez les patients suivants :
 - cas de diarrhée
 - de troubles rectaux
 - de diminution de plaquettes
 - de chirurgie rectale
 - de patients ayant reçu de la chimiothérapie dans les derniers 3 mois
 - patients connus neutropéniques
 - patients connus hémophiles

INTENTION THÉRAPEUTIQUE OU BUT VISÉ :

- Soulagement de la douleur

Ordonnance collective :

Intervention lors de douleur

Numéro

Médecine hospitalière

01

PROTOCOLE :

TITRE : Évaluation et intervention de l'infirmière lors de douleur

SÉQUENCES :

1. Évaluer le patient incluant la prise de signes vitaux (T.A., pouls, respiration, T⁰ buccale, saturation, évaluation douleur).
2. Administrer l'acétaminophène per os ou I/R pour douleur **(SANS FIÈVRE)**.

- **Adulte avec un poids de plus de 45 Kg :**

650 mg PO ou Intrarectal aux 4 heures au besoin.

Maximum 2G/12 heures. Cette ordonnance n'est pas répétable.

- **Adulte avec un poids entre 41 et 45 Kg :**

500 mg PO ou 650 mg Intrarectal aux 4 heures au besoin.

Cette ordonnance n'est pas répétable.

Note : La dose maximale par voie orale est de 15 mg/Kg/dose et par voie rectale est de 20 mg/Kg/dose.

- **Si le poids du patient est de moins de 41,0 Kg, contacter le médecin.**

Ordonnance collective :	Numéro
Intervention lors de douleur	Médecine hospitalière 01
<p>3. Référer au médecin si patient nécessite une analgésie supplémentaire pour la douleur non contrôlée et si le patient est toujours inconfortable.</p> <p>4. Réévaluer le niveau de douleur après l'administration de l'acétaminophène.</p> <p>5. Documenter l'ordonnance collective de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Sur la feuille d'ordonnances pharmaceutiques :<ul style="list-style-type: none">▪ inscrire le nom du médicament, la dose, la voie d'administration, la fréquence et la durée (X 12 heures)▪ inscrire selon l'ordonnance collective : Intervention lors de douleur (médecine hospitalière-01) et signer l'ordonnance■ Sur le profil pharmaceutique :<ul style="list-style-type: none">▪ transcrire l'ordonnance au profil selon la procédure habituelle▪ l'intervenant qui administre la médication l'enregistre au profil selon la procédure habituelle■ Sur la feuille de notes d'observation de l'infirmière : Inscrire :<ul style="list-style-type: none">▪ les éléments de l'évaluation qui justifient l'application de l'ordonnance collective▪ les interventions posées▪ les résultats (ex : réaction du patient, efficacité du traitement, effets secondaires, ...) <p>Note : L'évaluation de la douleur doit être consignée dans Ariane ainsi que les signes vitaux.</p>	

RÉFÉRENCES :

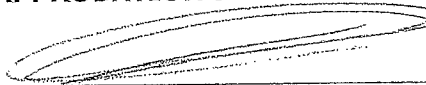
1. Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques, Association des pharmaciens du Canada, 42^{ème} édition, 2007.
2. Tableau des doses en fonction du poids pour la clientèle pédiatrique (ND07112a)-Pharmacie CHUS-2007.
3. Drugdex system. Thompson micromedex, Greenwood Village, Colorado. Monographies 2007
4. Pediatric dosage handbook. 14^e édition, 2007-2008

Ordonnance collective : Intervention lors de douleur	Numéro Médecine hospitalière 01
---	---

ÉLABORÉE PAR : Maryse Grégoire, inf. M.A., conseillère cadre clinicienne, Programme clientèle Médecine générale et urgence
Chantal Boulanger, infirmière clinicienne en développement clinique, Programme clientèle Médecine générale et urgence

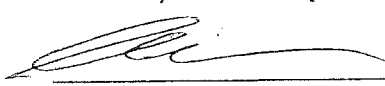
EN COLLABORATION : Patrice Laplante, MD, M. Sc. Cl., chef du département de médecine générale et chef médical du Programme clientèle Médecine générale et urgence
Pierre Cossette, MD, chef du département de médecine et chef médical du Programme clientèle soins médicaux spécialisés
Patrice Perron, MD, chef médical du Programme clientèle soins médicaux spécialisés et chef du département de médecine interne
Claude Lemoyne, MD, chef médical, Équipe de gériatrie
Dr Gaétan Langlois, chef médical, Programme clientèle soins chirurgicaux et chef du département de chirurgie
Jean-Daniel Baillargeon, MD, chef du service de gastroentérologie
Luc Lanthier, MD, chef du service de médecine interne
Louise Dion, MD, infectiologue
Martine Proulx, inf. M.A., conseillère cadre clinicienne, Programme clientèle soins médicaux spécialisés
Frédéric Grondin, inf. M. Sc. (c), conseiller cadre clinicien, Programme clientèle soins médicaux spécialisés
Sylvain Samson, chef de soins et services, unités 5^eA, 5^eC et SARM Hôtel-Dieu
Nathalie Daviau, pharmacienne, Urgence Fleurimont

APPROBATION :



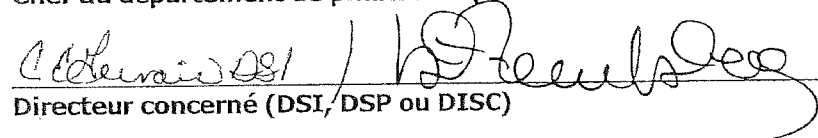
Médecin, chef du département clinique

2013/01/31
Date




Chef du département de pharmacie (si utilisation de médicaments)

2013/01/29
Date



Directeur concerné (DSI, DSP ou DISC)

2013/01/31
Date



Conseil professionnel concerné (CECII ou CECM)

2013/02/04
Date



Président du CMDP

2013.03.12
Date

DATE PRÉVUE DE RÉVISION : _____



Ordonnance collective :

Numéro

Médecine hospitalière

01

Intervention lors de douleur

ÉLABORÉE PAR :

Maryse Grégoire, inf. M.A., conseillère cadre clinicienne, Programme clientèle Médecine générale et urgence
Chantal Boulanger, infirmière clinicienne en développement clinique, Programme clientèle Médecine générale et urgence

EN COLLABORATION :

Patrice Laplante, MD, M. Sc. Cl., chef du département de médecine générale et chef médical du Programme clientèle Médecine générale et urgence
Pierre Cossette, MD, chef du département de médecine et chef médical du Programme clientèle soins médicaux spécialisés
Patrice Perron, MD, chef du département d'endocrinologie et chef médical du Programme clientèle soins médicaux spécialisés
Claude Lemoyne, MD, chef médical, Équipe de gériatrie
Jean-Daniel Baillargeon, MD, chef du service de gastroentérologie
Luc Lanthier, MD, chef du service de médecine interne
Louise Dion, MD, infectiologue
Martine Proulx, inf. M.A., conseillère cadre clinicienne, Programme clientèle soins médicaux spécialisés
Frédéric Grondin, inf. M. Sc. (c), conseiller cadre clinicien, Programme clientèle soins médicaux spécialisés
Sylvain Samson, chef de soins et services, unités 5^eA, 5^eC et SARM Hôtel-Dieu
Nathalie Daviau, pharmacienne, Urgence Fleurimont

APPROBATION :

Stéphan Lemay (Dept chirurgie)

12/11/9.

Médecin, chef du département clinique

Date

Chef du département de pharmacie (si utilisation de médicaments)

Date

Directeur concerné (DSI, DSP ou DISC)

Date

Conseil professionnel concerné (CECII ou CECM)

Date

Président du CMDP

Date

DATE PRÉVUE DE RÉVISION : _____



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Faculté de médecine et des sciences de la santé
3001, 12^e Avenue Nord
Sherbrooke, Québec J1H 5N4
Téléphone 819.346.1110 poste 14939 – Télécopieur 819.820.6806



Centre hospitalier
universitaire
de Sherbrooke

Sherbrooke, le 20 novembre 2012

Docteur Patrice Laplante, M.D. M.Sc. Cl.
Chef du Département de médecine générale
Chef médical du Programme clientèle Médecine générale et urgence

Objet : Ordonnance collective – Intervention lors de la douleur

Cher Docteur Laplante,

Par la présente, je souhaite apporter mon soutien à l'ordonnance collective pour l'intervention lors de la douleur qui consiste à procéder à l'administration d'acétaminophène per os ou intrarectal auprès de la clientèle hospitalisée.

Je suis tout à fait d'accord à ce que cette ordonnance collective puisse s'appliquer à l'ensemble des unités de médecine adulte au CHUS Fleurimont et Hôtel Dieu. Je considère que cette ordonnance collective est clairement justifiée et celle-ci permettrait effectivement de limiter le nombre d'appel pour les médecins et les résidents.

Je vous supporte donc entièrement dans cette initiative.

Avec l'expression de mes salutations distinguées.

Patrice Perron, M.D., M.Sc., FRCPC
Directeur,
Département de médecine
Faculté de médecine et des sciences de la santé
Université de Sherbrooke

PP/ng